



**Fair Trade USA™**  
**La valeur d'Ajustement Commerce Équitable en Côte d'Ivoire**  
**Du 1er avril, 2025 au 30 septembre 2025**

Sur la base de la récente annonce du Conseil Café Cacao pour la campagne intermédiaire 2025, le nouveau prix de référence pour la Côte d'Ivoire, incluant la "valeur FOB garanti" est de 3,229,572.00 XOF/MT.

En utilisant le taux de change du 1er avril 2025, 3,229,572.00 XOF/MT correspond à 5,327.37 USD/MT. La valeur du taux de change est 1 XOF = 0.00165 USD, la source du taux de change est [Oanda](#) avec une date de conversion au 1er avril 2025.

**Comme le Prix Minimum du Commerce Équitable se trouve en dessous du nouveau prix de référence, il n'y a pas d'Ajustement du Commerce Équitable pour toutes les livraisons qui auront lieu entre le 1er avril 2025 et le 30 septembre 2025.**

Comme définit dans notre [Glossaire](#) « L'Ajustement Commerce Équitable équivaut à la différence entre le Prix Minimum du Commerce Équitable requis et le prix initial payé par le Convoyeur. Les Convoyeurs de Prix Commerce Équitable ont la responsabilité de faire parvenir l'Ajustement Commerce Équitable au producteur certifié. Ceci s'applique en cas de rétro-certification, de vente en consignation et pour certains produits comme le cacao. »

Par conséquent le Payeur du Prix Commerce Équitable doit payer la différence qui doit être convoyé au Titulaire du Certificat par le Convoyeur de Prix Commerce Équitable.

Veuillez s'il-vous-plait vous référer [ici](#) aux directives de Fairtrade International sur le prix de référence et les détails d'implémentation avec les coopératives certifiées par FLOCERT.

Pour plus de détails au sujet de l'implémentation dans les coopératives Fair Trade USA, veuillez consulter les ressources destinées aux partenaires certifiés avec le Standard Commercial sur [le site Web des Standards](#).

Si vous avez besoin d'informations complémentaires veuillez contacter vos contacts habituels Fair Trade USA.